

Département des Alpes de Haute Provence  
**COMMUNE DE FAUCON DE BARCELONNETTE**

**ARRÊTÉ N° 25 / 2023** du 05 Septembre 2023

**Objet : Prorogation de l'autorisation de voirie pour l'enfouissement des réseaux de La Grangeasse à La Fabrique**

Mme Le Maire de FAUCON,

- Vu l'article L.2211.1 & L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande d'autorisation de voirie faite par l'entreprise AZUR TRAVAUX pour la préparation et l'ouverture des fouilles en vue du raccordement électrique via le SDE04,
- Vu le précédent arrêté n°5-2023 du 13.03.2023,
- Vu la demande de prorogation en date du 01.09.2023,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : du **Lundi 18 Septembre 2023, 8h00 au Samedi 30 Septembre 2023 18h**, l'Entreprise AZUR TRAVAUX dont le siège est à 04200 SISTERON, Parc d'activités Val de Durance, est autorisée à effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux Route du Moulin et Route de La Fabrique.

**Article 2** : pendant la durée de ce chantier la circulation sera alternée (manuellement) et la vitesse limitée à 10 km/heure. **Pour l'accès au Villard de Faucon le Jeudi 28 Septembre 2023 la circulation sera interrompue de 8H à 17H** sauf aléa de chantier.

**Article 3** : l'Entreprise est chargée de matérialiser son chantier par la mise en place à distance réglementaire et sur les lieux mêmes, des panneaux de signalisation appropriés.

**Article 4** : pendant la durée des travaux, l'Entreprise devra prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer, de jour comme de nuit, la sécurité sur le chantier,

**Article 5** : Les lieux devront être remis en parfait état après travaux.

**Article 6** : Mme Le Maire et le représentant de l'Entreprise sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera affichée et notifiée à l'Entreprise.

Fait à Faucon, le 05 Septembre 2023  
Pour extrait conforme.

Mme Le Maire,  
Hélène GARCIER-RICHAUD

